

BIOGRAPHIE : André Ailhaud, dit Ailhaud de Volx

mardi 23 août 2016

Il vit le jour à Volx le 11 novembre 1799, - soit le 20 brumaire de l'an VIII de la « République française une et indivisible » - dans une famille micro-bourgeoise locale. Son père Joseph-André est avocat et maire de Volx, qui céda sa place à son propre père, un des quatre bourgeois de la localité. Sa mère Marie-Elisabeth DECORIO était aussi fille d'avocat du village. Sa maison familiale se situe rue grande et il grandit en compagnie de deux frères aînés et d'une sœur cadette.

Il faut noter qu'en rupture avec les pratiques inégalitaires de l'Ancien Régime que son père nomme ses quatre héritiers par parts égales.

En 1827, il entre dans l'administration des eaux et forêts et devient garde général en 1831 en charge de l'arrondissement de Digne, en résidence à Digne puis aux Mées, de l'arrondissement de Forcalquier (1835), de l'arrondissement de Saint-Pons de Thomières - Hérault - (1843) et enfin à Pertuis (1846). Ce poste lui donne une parfaite connaissance du terrain.

Il fonde son foyer en 1833 avec Louise-Henriette RICARD (mariage le 06-02-1833 à Château-Arnoux) de 16 ans sa cadette. Cinq filles et un garçon naîtront au gré des affectations successives.

Au moment de l'avènement de la seconde république proclamée le 25/02/1848, AILHAUD est garde général à Pertuis d'où il est révoqué par le ministre, à la demande du préfet du Vaucluse, le 19 mars 1849 pour menées démagogiques et propos séditionnels. Il retourne à Château-Arnoux et continue ses activités républicaines dans les Basses Alpes, candidat à la députation de l'Assemblée constituante aux élections aux élections partielles de janvier 1849. Il souhaite se présenter aux élections législatives de mai 1849 mais c'est CHATEAUNEUF, l'ex-commissaire du gouvernement révoqué qui a été choisi comme candidat. En décembre 1851, AILHAUD est un des principaux - un des plus prestigieux - chef de l'insurrection de décembre qui forme avec AILLAUD, BUISSON (Ancien maire de Manosque), Ch. COTTE (Digne), ESCOFFIER (Forcalquier) et BARNEAUD (Sisteron) le Comité Central de Résistance.



Il a dû diriger les opérations le mardi 09 décembre lors du combat des Mées qui marque la fin des insurgés bas alpins - contre le coup d'état du 02 décembre 1851 de Louis Napoléon Bonaparte - pour la défense de la République qu'ils voulaient démocratique et sociale. Vaincue cette insurrection n'en était pas moins porteuse d'avenir.

Seul AILHAUD de Volx ne voulut pas poser les armes ; Avec quelques compagnons, il traverse la Durance et se retire dans la montagne de Lure d'où, abandonné par ses derniers compagnons, chassé par la neige et le froid, il réussit à traverser la Provence et à gagner Marseille où il est arrêté sous un faux nom. Sans doute se préparait-il à s'embarquer pour l'étranger. Il est présenté devant le juge d'instruction, puis déferé en conseil de guerre le 11 mars 1852. Sa tête est sauvée par un officier que les insurgés avaient fait prisonnier aux Mées et qui témoigne qu'AILHAUD lui a sauvé la vie.

C'est un meneur d'hommes tribun de terrain avec une dimension d'organisateur et même de chef de guerre.

Il intervient dans les chambrettes, ou chambrées, ces lieux de sociabilité provençale, ces cercles d'hommes où se diffusent les idées républicaines ; on lit les journaux progressistes dans les chambrettes qui sont de plus en plus contrôlées, surveillées par le pouvoir, interdites même et qui deviennent des sociétés secrètes par la remise en cause progressive des libertés publiques.

Traduit devant un conseil de guerre composé de sept membres, il est condamné à la déportation à Cayenne. Son recours en grâce est rejeté et il est transporté le 25 avril 1853. IL reçut à son arrivée le matricule 276. Il décède - du scorbut - avant même la fin de sa première année d'exil à l'hôpital de l'île royale le 12 avril 1854.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité.

Aux électeurs des Basses-Alpes.

«

CITOYENS,

Les ennemis de notre jeune République ne cachent plus leurs espérances et leurs coupables projets ; les circonstances sont graves ; il est difficile de prévoir les événements : mais il est permis de craindre de cruelles éventualités.

C'est dans les moments critiques que les hommes de dévouement doivent faire abnégation d'eux même et de leur famille, pour se présenter résolument à la brèche.

Dix ans de persécution, sous la monarchie, ne m'ont point fait fléchir, et j'étais à la veille de perdre mon modeste emploi, lorsque l'aurore républicaine a lui : Je l'ai salué avec enthousiasme : mais je le dis, avec douleur, les résultats n'ont pas répondu à nos espérances : le peuple ne connaît encore, de la République, que l'impôt écrasant des quarante-cinq centimes.

Cependant ma foi ne s'est point attéridie ; la république triomphera, et Dieu veuille que, pour son triomphe, nous n'ayons à livrer que des combats de tribune ! Je ne puis m'empêcher d'appréhender des luttes plus terribles.

C'est au milieu de ces circonstances, c'est alors qu'un avenir peu éloigné de nous, est peut-être de gros orages, que je viens, non pas solliciter vos suffrages, mais m'offrir à eux, pour vous représenter à l'Assemblée Nationale.

Ma candidature est tout de dévouement, car mon Election entrainerait immédiatement l'abandon de mon emploi.

Pour ceux qui me connaissent, je n'ai pas besoin de déclaration de principes ; pour ceux qui ne me connaissent pas, voici mon programme hors duquel je ne comprends pas la République :

L'unité de pouvoir ;

La distinction des fonctions ;

La liberté de pensée ;

La liberté de réunion et d'association ;

L'éducation gratuite à tous les degrés ;

La révision des lois sur le service militaire ;

L'abolition immédiate des impôts qui frappent les objets de premières nécessités, comme le sel, les boissons, etc.

La réforme de l'impôt foncier, des octrois et des patentes ;

L'établissement de l'impôt progressif sur le revenu net ;

Le rachat par l'Etat, des chemins de Fer, des Canaux, des Mines, etc.

La réforme administrative, judiciaire et pénale ; la justice gratuite, c'est-à-dire la simplification des formes et la réduction des frais ;

Le droit au travail ;
Le crédit et les banques hypothécaires.

Salut et fraternité.

André AILHAUD (de Volx)

GARDE GENERAL »

Profession de foi d'André Ailhaud,
Candidat à la députation,
Décembre 1848